

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 mai 2024

Le conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand siège en séance ordinaire ce 6 mai 2024 à 19 heures à la salle du conseil, 821 rue Principale.

Sont présents : Audrey Ouellette, conseillère ainsi que Joël Fontaine, Jean-Claude Gagnon, Mathieu Henri, Roger East et Jean-Paul Pelletier conseillers formant quorum sous la présidence de Yves Charlebois, maire.

Assiste également à la séance : Viviana Magazzu directrice générale et greffière-trésorière.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Yves Charlebois, maire

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de la séance
- B) Adoption de l'ordre du jour
- C) Adoption du procès-verbal
- D) 1^{re} période de questions
- E) Varia
 - 1- Délégation de sorties
 - 2- Règlement no 2024-265 déléguant à certains fonctionnaires ou employés certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats
 - 3- Avis de motion et dépôt du projet de règlement concernant les limites de vitesse
 - 4- Dérogation mineure – 505 route de Vianney
 - 5- Dérogation mineure – 5040 route du Domaine-du-Lac
 - 6- Permanence de la directrice générale et greffière-trésorière
 - 7- Embauche d'une coordonnatrice du camp de jour
 - 8- Embauche des animateurs du camp de jour
 - 9- Fin d'emploi de l'adjointe administrative
 - 10- Mandat pour la tonte de pelouse des terrains municipaux
 - 11- Travaux d'entretien – cours d'eau Langlois, branche principale et branche 1
 - 12- Mandat pour la création d'un logo
 - 13- Mandat pour des services juridiques de première ligne
 - 14- Soumission – entretien d'hiver des chemins 2024-2025 à 2028-2029
 - 15- Modification – Politique des conditions de travail des employés municipaux
 - 16- Demande de subvention – Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA)
 - 17- Demande de subvention – Programme d'aide financière aux initiatives locales et régionales en matière d'activité physique et de plein air (PAFILR)
 - 18- Reprise de possession du lot 6 236 707 – Faucher Sport Marine inc.
 - 19- Reprise de possession du lot 6 235 237 – Style Métal inc.
 - 20- Dépôt de l'état des revenus et dépenses – avril 2024
 - 21- Correspondance
- F) 2e période de questions
- G) Présentation des comptes
- H) Clôture de la séance

2024-05-82

Adoption de l'ordre du jour modifié

Il est proposé par Mathieu Henri et résolu d'adopter l'ordre du jour avec le retrait du point 2 et l'ajout du point 22, nomination d'une représentante de la municipalité pour Groupement Agro-Forestier Lotbinière-Mégantic inc. et le point 23, nomination d'une représentante de la municipalité pour Remax; les membres de ce conseil ont reçu

la documentation moins de 72 heures avant le début de la séance mais jugent la situation exceptionnelle. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2024-05-83 Adoption du procès-verbal

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024, la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

En conséquence, il est proposé par Joël Fontaine et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024 tel que présenté. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Le maire invite les 19 personnes présentes à la 1^{re} période de questions.

2024-05-84 Délégation de sorties

Il est proposé par Audrey Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que les prévisions et ratifications des délégations suivantes soient adoptées :

<u>Noms</u>	<u>Sujet</u>	<u>Endroits</u>	<u>Date</u>
Y. Charlebois	Remise médailles	Plessisville	2024-05-10
V. Magazzu	Forum sur l'Énergie	Nicolet	2024-05-01

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LES LIMITES DE VITESSE

Monsieur Roger East, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement concernant les limites de vitesse.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

2024-05-85 Dérogation mineure - 505 route de Vianney

Attendu qu'Alain Ruel a déposé une demande de dérogation mineure pour permettre l'agrandissement de la résidence en rehaussant le toit de la maison à 23 pieds 6 pouces normalement prescrit à 19 pieds sise au 505 route de Vianney sur le lot 6 235 835.

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande que la dérogation mineure soit accordée;

Attendu que le conseil a donné audience à tout intéressé désirant se faire entendre;

En conséquence, il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu que la demande de dérogation mineure soumise par Alain Ruel et localisée au 505 route de Vianney sur le lot 6 235 835 soit acceptée pour l'agrandissement de la résidence en rehaussant le toit de la maison à 23 pieds 6 pouces. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2024-05-86 Dérogation mineure - 5040 route du Domaine-du-Lac

Attendu qu'Yves Deschênes a déposé une demande de dérogation mineure pour permettre la construction d'un garage attaché dans la marge avant du côté gauche à 3,15 mètres et côté droit à 3,5 mètres normalement prescrite à 6,5 mètres sise au 5040 route du Domaine-du-Lac sur le lot 6 116 786.

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande que la dérogation mineure soit accordée;

Attendu que le conseil a donné audience à tout intéressé désirant se faire entendre;

En conséquence, il est proposé par Roger East et résolu que la demande de dérogation mineure soumise par Yves Deschênes et localisée au 5040 route du Domaine-du-Lac sur le lot 6 116 786 soit acceptée pour la construction d'un garage attaché dans la marge avant du côté gauche à 3,15 mètres et du côté droit à 3,5 mètres. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2024-05-87 Embauche de la directrice générale et greffière-trésorière (permanence)

Attendu que la période de probation de Mme Viviana Magazzu est terminée au poste de directrice générale et greffière-trésorière

Attendu qu'elle a atteint les exigences liées à ce poste;

En conséquence, il est proposé par Joël Fontaine et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand embauche Mme Viviana Magazzu de façon permanente à compter du 6 mai 2024, selon les conditions déjà approuvées par le conseil et d'autoriser le maire à signer le contrat de travail. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2024-05-88 Engagement d'une coordonnatrice du camp de jour

Il est proposé par Audrey Ouellette et résolu d'engager Azalée Giguère au poste de coordonnatrice du camp de jour à compter du 17 juin jusqu'au 16 août 2024 selon un horaire variable et aux conditions établies. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2024-05-89 Embauche des animateurs (camp de jour)

Il est proposé par Audrey Ouellette et résolu d'embaucher les animateurs et aide-animateurs suivants à compter du 25 juin jusqu'au 16 août 2024 selon un horaire variable et aux conditions établies : Evelyne Dubois (5^e année), Laurence Grégoire (3^e année), Rose-Mary Grégoire (2^e année), Alex Mercier (2^e année), Azalée Lambert (2^e année), Lohan Paradis (2^e année), Éloïse Joannette Hamel (1^{re} année), Sarah-Kim Ruel (1^{re} année) et Jérémie Landry (1^{re} année). Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2024-05-90 Fin d'emploi de l'adjointe administrative

Il est proposé par Roger East et résolu de mettre fin à l'emploi de Nathalie Doucet à titre d'adjointe administrative à compter du 15 avril 2024. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2024-05-91 Mandat pour la tonte de pelouse des terrains municipaux

Attendu que la municipalité a demandé des soumissions pour l'entretien de la pelouse pour différents endroits publics;

Il est proposé par Mathieu Henri et résolu de retenir les services, d'Entretien paysager EZ s.e.n.c. pour effectuer l'entretien des pelouses aux endroits suivants pour un montant de 10 623.66 \$ (taxes incluses):

À chaque semaine : Rue Bernier Est - terrain de balle;
Rue Principale - station de vidange des roulottes.

Aux 2 semaines : Rue Bernier - entre 3^e Avenue et des Roulottes (talus côté lac);

Rue Gagné - talus en arrière de l'école le long de la clôture;

Rue Labbé - talus arrière du 1100 Principale et 110 8^e Avenue;

Rue Principale - talus en face entre 1097 et 1109 rue Principale;

Route de Vianney - intérieur et extérieur du bassin d'eau, du chemin de la source et autour du bâtiment.

Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2024-05-92 Travaux d'entretien - cours d'eau Langlois, branche principale et branche 1

Attendu que des travaux d'entretien sont nécessaires pour améliorer l'écoulement du cours d'eau Langlois, branche principale et branche 1 à la hauteur des lots 6 117 575 et 6 118 087;

Il est proposé par Joël Fontaine et résolu de demander à la MRC de L'Érable de prendre en charge le dossier no 15297 des travaux d'entretien du cours d'eau Langlois, branche principale et branche 1 et que les frais soient assumés par les intéressés au projet en tenant compte de la longueur de rives du cours d'eau entretenu. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2024-05-93 Mandat pour la création d'un logo

Il est proposé par Audrey Ouellette et résolu de retenir les services d'Emily Créative pour la création d'un logo pour la municipalité au montant de 750 \$ (taxes en sus) conformément à leur offre de services no 1278 datée du 5 mars 2024. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2024-05-94 Mandat pour des services juridiques de première ligne

Il est proposé par Roger East et résolu de retenir les services de la firme d'avocats Lavery pour des services juridiques pour nos besoins quotidiens sur la base d'un coût forfaitaire annuel, soit le forfait Contentieux 2 au montant de 3 500 \$ (taxes en sus) conformément à leur offre de services datée du 23 avril 2024. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2024-05-95 Soumission entretien d'hiver des chemins 2024-2025 à 2028-2029

Considérant que le conseil municipal a demandé des soumissions publiques pour l'entretien d'hiver des chemins;

Considérant que le conseil municipal n'a reçu qu'une soumission conforme;

Il est proposé par Joël Fontaine et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand accepte la soumission de Transport Breton Lamontagne inc. situé au 1020 rue Principale à Saint-Ferdinand pour l'entretien d'hiver des chemins pour les hivers 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029, soit pour 5 ans comme suit (prix forfaitaire par année) :

ITEM 1 = sur une longueur approximative de 105.08 km

ANNÉE	PRIX	TPS	TVQ	TOTAL	TOTAL/KM
2024-2025	745 921.00\$	37 296.05\$	74 405.62\$	857 622.67\$	8 161.62\$
2025-2026	745 921.00\$	37 296.05\$	74 405.62\$	857 622.67\$	8 161.62\$
2026-2027	745 921.00\$	37 296.05\$	74 405.62\$	857 622.67\$	8 161.62\$
2027-2028	745 921.00\$	37 296.05\$	74 405.62\$	857 622.67\$	8 161.62\$
2028-2029	745 921.00\$	37 296.05\$	74 405.62\$	857 622.67\$	8 161.62\$

ITEM 2 = Rang 1 Inverness, 1.37 km environ

ANNÉE	PRIX	TPS	TVQ	TOTAL	TOTAL/KM
2024-2025	15 309.00\$	765.45\$	1 527.07\$	17 601.52\$	12 847.83\$
2025-2026	15 309.00\$	765.45\$	1 527.07\$	17 601.52\$	12 847.83\$
2026-2027	15 309.00\$	765.45\$	1 527.07\$	17 601.52\$	12 847.83\$
2027-2028	15 309.00\$	765.45\$	1 527.07\$	17 601.52\$	12 847.83\$
2028-2029	15 309.00\$	765.45\$	1 527.07\$	17 601.52\$	12 847.83\$

ITEM 3 - Domaine Carey-Douville, 1.10 km environ

ANNÉE	PRIX	TPS	TVQ	TOTAL	TOTAL/KM
2024-2025	10 408.00\$	520.40\$	1 038.20\$	11 966.60\$	10 878.73\$
2025-2026	10 408.00\$	520.40\$	1 038.20\$	11 966.60\$	10 878.73\$
2026-2027	10 408.00\$	520.40\$	1 038.20\$	11 966.60\$	10 878.73\$
2027-2028	10 408.00\$	520.40\$	1 038.20\$	11 966.60\$	10 878.73\$
2028-2029	10 408.00\$	520.40\$	1 038.20\$	11 966.60\$	10 878.73\$

ITEM 4 - Entrée des bassins - 717 chemin Gosford

ANNÉE	PRIX	TPS	TVQ	TOTAL
2024-2025	1 041.00\$	52.05\$	103.84\$	1 196.89\$
2025-2026	1 041.00\$	52.05\$	103.84\$	1 196.89\$
2026-2027	1 041.00\$	52.05\$	103.84\$	1 196.89\$
2027-2028	1 041.00\$	52.05\$	103.84\$	1 196.89\$
2028-2029	1 041.00\$	52.05\$	103.84\$	1 196.89\$

ITEM 4 - Accès au garage municipal à partir de la Côte de l'Église

ANNÉE	PRIX	TPS	TVQ	TOTAL
2024-2025	1 494.00\$	74.70\$	149.03\$	1 717.73\$
2025-2026	1 494.00\$	74.70\$	149.03\$	1 717.73\$
2026-2027	1 494.00\$	74.70\$	149.03\$	1 717.73\$
2027-2028	1 494.00\$	74.70\$	149.03\$	1 717.73\$
2028-2029	1 494.00\$	74.70\$	149.03\$	1 717.73\$

ITEM 4 - Stationnement du poste de pompiers - 821 rue Principale

ANNÉE	PRIX	TPS	TVQ	TOTAL
2024-2025	2 873.00\$	143.65\$	286.58\$	3 303.23\$
2025-2026	2 873.00\$	143.65\$	286.58\$	3 303.23\$
2026-2027	2 873.00\$	143.65\$	286.58\$	3 303.23\$
2027-2028	2 873.00\$	143.65\$	286.58\$	3 303.23\$
2028-2029	2 873.00\$	143.65\$	286.58\$	3 303.23\$

ITEM 4 - Stationnement du centre des loisirs - 614 rue Notre-Dame

ANNÉE	PRIX	TPS	TVQ	TOTAL
2024-2025	1 149.00\$	57.45\$	114.61\$	1 321.06\$
2025-2026	1 149.00\$	57.45\$	114.61\$	1 321.06\$
2026-2027	1 149.00\$	57.45\$	114.61\$	1 321.06\$
2027-2028	1 149.00\$	57.45\$	114.61\$	1 321.06\$
2028-2029	1 149.00\$	57.45\$	114.61\$	1 321.06\$

ITEM 4 - Stationnement de l'hôtel de ville - 375 rue Principale

ANNÉE	PRIX	TPS	TVQ	TOTAL
2024-2025	5 745.00\$	287.25\$	573.06\$	6 605.31\$
2025-2026	5 745.00\$	287.25\$	573.06\$	6 605.31\$
2026-2027	5 745.00\$	287.25\$	573.06\$	6 605.31\$
2027-2028	5 745.00\$	287.25\$	573.06\$	6 605.31\$
2028-2029	5 745.00\$	287.25\$	573.06\$	6 605.31\$

ITEM 4 - Entrée de la station de pompage no 1 - 920 rue Principale

ANNÉE	PRIX	TPS	TVQ	TOTAL
2024-2025	1 724.00\$	86.20\$	171.97\$	1 982.17\$
2025-2026	1 724.00\$	86.20\$	171.97\$	1 982.17\$
2026-2027	1 724.00\$	86.20\$	171.97\$	1 982.17\$
2027-2028	1 724.00\$	86.20\$	171.97\$	1 982.17\$
2028-2029	1 724.00\$	86.20\$	171.97\$	1 982.17\$

ITEM 4 - Entrée de la station d'eau potable Vianney - 509 route de Vianney

ANNÉE	PRIX	TPS	TVQ	TOTAL
2024-2025	2 873.00\$	143.65\$	286.58\$	3 303.23\$
2025-2026	2 873.00\$	143.65\$	286.58\$	3 303.23\$
2026-2027	2 873.00\$	143.65\$	286.58\$	3 303.23\$
2027-2028	2 873.00\$	143.65\$	286.58\$	3 303.23\$
2028-2029	2 873.00\$	143.65\$	286.58\$	3 303.23\$

ITEM 4 - Déneigement face au 537 route de Vianney et de chaque côté du bâtiment pour accès à la patinoire et point d'eau

ANNÉE	PRIX	TPS	TVQ	TOTAL
2024-2025	10 455.00\$	522.75\$	1 042.89\$	12 020.64\$
2025-2026	10 455.00\$	522.75\$	1 042.89\$	12 020.64\$
2026-2027	10 455.00\$	522.75\$	1 042.89\$	12 020.64\$
2027-2028	10 455.00\$	522.75\$	1 042.89\$	12 020.64\$
2028-2029	10 455.00\$	522.75\$	1 042.89\$	12 020.64\$

GRAND TOTAL (ITEM 1, 2, 3, 4)

ANNÉE	PRIX	TPS	TVQ	TOTAL
2024-2025	798 992.00\$	39 949.60\$	79 699.45\$	918 641.05\$
2025-2026	798 992.00\$	39 949.60\$	79 699.45\$	918 641.05\$
2026-2027	798 992.00\$	39 949.60\$	79 699.45\$	918 641.05\$
2027-2028	798 992.00\$	39 949.60\$	79 699.45\$	918 641.05\$
2028-2029	798 992.00\$	39 949.60\$	79 699.45\$	918 641.05\$

Et que le maire Yves Charlebois et la directrice générale et greffière-trésorière Viviana Magazzu soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Ferdinand, le contrat. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2024-05-96 Modification - Politique des conditions de travail des employés municipaux

Il est proposé par Roger East et résolu de modifier l'article 10.2 de la Politique des conditions de travail des employés municipaux datée d'avril 2022 en remplaçant le congé férié, chômé et payé *La fête des Travailleurs du 1^{er} mai* par *La veille du jour de Noël*. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2024-05-97 Demande de subvention - Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA)

Attendu que la Municipalité de Saint-Ferdinand désire présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA);

Attendu que la Municipalité a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle;

Attendu que la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées;

Attendu que la Municipalité confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts;

En conséquence, il est proposé par Audrey Ouellette et résolu :

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA);

Et d'autoriser Viviana Magazzu, directrice générale et greffière-trésorière à signer pour au nom de la

Municipalité tout document relatif à cette demande. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2024-05-98 Demande de subvention - Programme d'aide financière aux initiatives locales et régionales en matière d'activité physique et de plein air (PAFILR)

Attendu que la Municipalité de Saint-Ferdinand désire présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière aux initiatives locales et régionales en matière d'activité physique et de plein air (PAFILR);

Attendu que la Municipalité a pris connaissance du Guide du PAFILR et qu'elle s'engage à en respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle;

Attendu que la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien des équipements subventionnés;

Attendu que la Municipalité confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PAFILR, y compris tout dépassement de coûts;

En conséquence, il est proposé par Joël Fontaine et résolu :

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière aux initiatives locales et régionales en matière d'activité physique et de plein air (PAFILR);

Et d'autoriser Andrée-Anne Turgeon, coordonnatrice sports, loisirs et culture à signer pour au nom de la Municipalité tout document relatif à cette demande. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2024-05-99 Reprise de possession du lot 6 236 707

Considérant que la municipalité a vendu à Faucher Sport Marine inc., le 30 octobre 2020, le lot numéro 525-1-2-6 au cadastre officiel du Canton d'Halifax, circonscription foncière de Thetford devenu le lot 6 236 707 au cadastre du Québec;

Considérant que l'article 13 de l'acte de vente numéro 25 809 793 publié le 30 octobre 2020 stipule des conditions spéciales;

Considérant que les conditions spéciales stipulées aux articles 13.1 et 13.2 dudit acte de vente ne sont pas respectées ou ne seront pas respectées dans le délai imparti;

En conséquence, il est proposé par Roger East et résolu que la municipalité se prévaut de l'article 13.3 dudit acte de vente, soit :

- Reprendre en toute propriété le terrain vendu, au moyen de la clause résolutoire prévue, en versant à l'acheteur ou au propriétaire du terrain à cette époque, un montant équivalent au prix de vente payé par ce dernier au vendeur pour l'acquisition dudit terrain, le tout sans aucune autre contrepartie ou dédommagement de quelque nature que ce soit pour des travaux d'aménagement, de remplissage ou autres qui auraient pu être faits par ledit acheteur.

Il est, de plus, résolu que le maire Yves Charlebois et la directrice générale et greffière-trésorière Viviana Magazzu soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Ferdinand tout acte à intervenir, à y stipuler toutes clauses et conditions qu'ils jugent à propos et dans l'intérêt ou au nom de la municipalité, de même que toutes autres documents nécessaires ou utiles pour donner effet à la présente résolution. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2024-05-100 Reprise de possession du lot 6 235 237

Considérant que la municipalité a vendu à Style Métal., le 26 novembre 2020, les lots numéros 337-37-13-P, 1475-P et 337-37-17-2 au cadastre officiel du Canton d'Halifax, circonscription foncière de Thetford devenu le lot 6 235 237 au cadastre du Québec;

Considérant la déclaration relative à l'avant-contrat inscrite au contrat no 25 883 584 publié le 26 novembre 2020;

Considérant que les conditions spéciales stipulées aux articles 5 et 6 de la promesse d'achat-vente (avant-contrat) ne sont pas respectées ou ne seront pas respectées dans le délai imparti;

En conséquence, il est proposé par Roger East et résolu que la municipalité se prévaut de l'article 7 de ladite promesse d'achat-vente (avant-contrat), soit :

- Reprendre en toute propriété le terrain vendu, au moyen de la clause résolutoire prévue, en versant à l'acheteur ou au propriétaire du terrain à cette époque, un montant équivalent au prix de vente payé par ce dernier au vendeur pour l'acquisition dudit terrain, le tout sans aucune autre contrepartie ou dédommagement de quelque nature que ce soit pour des travaux d'aménagement, de remplissage ou autres qui auraient pu être faits par ledit acheteur.

Il est, de plus, résolu que le maire Yves Charlebois et la directrice générale et greffière-trésorière Viviana Magazzu soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Ferdinand tout acte à intervenir, à y stipuler toutes clauses et conditions qu'ils jugent à propos et dans l'intérêt ou au nom de la municipalité, de même que toutes autres documents nécessaires ou utiles pour donner effet à la présente résolution. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Dépôt de l'état des revenus et dépenses d'avril 2024

La greffière-trésorière fait le dépôt de l'état des revenus et dépenses d'avril 2024.

2024-05-101 Nomination de la représentante de la Municipalité autorisée à signer les documents soumis par le Groupement Agro-Forestier Lotbinière-Mégantic inc.

Attendu que des travaux prévus ou imprévus par la Municipalité, durant l'année 2024, peuvent être réalisés et que les autorisations préalables sont nécessaires;

En conséquence, il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu :

Que la Municipalité nomme, Viviana Magazzu, directrice générale et greffière-trésorière à titre de représentante autorisée à signer les documents soumis par le Groupement Agro-Forestier Lotbinière-Mégantic inc. pour lesdits

travaux. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2024-05-102 Nomination de la représentante de la Municipalité autorisée à signer les documents soumis par Remax

Attendu que des terrains seront mis en vente ou retirés du marché par la Municipalité et que les autorisations préalables sont nécessaires;

En conséquence, il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu :

Que la Municipalité nomme, Viviana Magazzu, directrice générale et greffière-trésorière à titre de représentante autorisée à signer les documents soumis par Remax. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Le maire invite les 20 personnes présentes à la 2^e période de questions.

2024-05-103 Présentation des comptes

Il est proposé par Audrey Ouellette et résolu de payer les comptes du mois d'avril 2024 tels que présentés pour un montant de 528 048.18 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2024-05-104 Clôture de la séance

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu que la présente séance soit levée à 20 h 09. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Maire

Greffière-trésorière

Je, Yves Charlebois, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.